

Nos 50 propositions pour des villes solidaires

Texte pour les décideurs

Réseau régional DSU-Rhône-Alpes

Président: Luc Vogel

Vice-Présidente : Karine Lancement

Inter réseaux des professionnels DSU

Président: Alain ARNAUD – 04 77 10 19 80 – vallee.ondaine@wanadoo.fr

Vice-Président: Etienne VARAUT – 01 41 60 94 60 – contrat.ville@ville-bobigny.fr

Vice-Président: Claude FOURCADE – 05 46 51 51 16 – c.fourcade@ville-larochelle.fr

Chargé de développement : Marc VALETTE – 02 40 89 10 18 – contact@irdsu.net

Inter Réseaux DSU

3, Place du Bon Pasteur - 44000 NANTES - Tél. 02 40 89 10 18 - Fax. 02 40 89 10 28- e.mail : S.PRIM@wanadoo..fr

50 propositions pour des villes solidaires

SOMMAIRE

Quel devenir pour la politique de la ville ?.....	3
Synthèse des “ 50 propositions pour des villes solidaires ”.....	5
Exemple de présentation d'un réseau régional DSU : Réseau Rhône-Alpes.....	17
Présentation de l'association Inter-réseaux des professionnels DSU....	19

Quel devenir pour la Politique de la Ville ?

Depuis quelques mois, de nombreuses équipes projets nous font part de leurs inquiétudes quant aux hypothèques qui pèsent sur la poursuite de la politique de la ville. Ils s'alarment de la conjugaison des annonces de gels de crédits (FASILD, FSL...), du fait que certaines villes soient exsangues financièrement et que d'autres se démobilisent sur la nécessaire solidarité vis-à-vis de leurs quartiers en difficultés.

De nombreux élus, agents de l'Etat, services publics, organismes HLM et associations avec qui nous travaillons au quotidien sont eux aussi inquiets parce qu'ils dépendent financièrement très directement des crédits gelés, ou qu'ils aient recruté des agents de terrain dont les postes sont aidés par l'Etat.

Certaines associations vont devoir déposer le bilan, nombre de communes et organismes HLM préparent des licenciements secs de salariés (conseillères en économies sociales, agents de médiation, etc.) qui agissent au quotidien dans les quartiers prioritaires où le chômage, notamment des jeunes, se renforce à nouveau. Certains maires craignent d'avoir à gérer, dans les prochains mois, des situations de crises graves.

Par ailleurs, nous assistons depuis quelques semaines à des remous inquiétants sur le devenir de la Politique de la Ville nationale : rumeurs et contre rumeurs sur la suppression de la Délégation Interministérielle à la Ville en échange de la création de l'agence nationale sur la rénovation urbaine, sur le "rachat des Contrats de Ville", sur le retour du "tout urbain" au détriment des autres volets qui seraient "évacués" vers les collectivités locales dans le cadre de la décentralisation, sur le retour du "chacun chez soi" et l'arrêt des contrats sous prétexte de simplification...

La Politique de la Ville a parfois mauvaise presse mais "ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain", c'est-à-dire n'attendons pas tout d'elle, et ne confondons pas procédures et projet de territoire. La Politique de la Ville et du développement social urbain a beaucoup apporté dans de nombreux sites par ses pratiques innovantes, mais elle ne peut pas résoudre seule de lourds problèmes de société ni se substituer à des politiques sectorielles parfois défailtantes.

Il ne s'agit pas pour nous de prôner l'immobilisme. Des adaptations sont nécessaires et la Politique de la Ville doit évoluer. Mais cela ne peut pas se faire avec précipitation et sans évaluation car le risque est de fragiliser la confiance nécessaire au travail de fond des acteurs qui sont en première ligne pour améliorer les conditions de vie des habitants. Le risque est de casser des dynamiques au lieu de les soutenir.

En outre, nous croyons à la poursuite de la décentralisation pour améliorer l'efficacité collective si elle s'accompagne d'un renforcement du rôle du citoyen, d'une réforme des finances locales qui redistribue mieux les ressources entre villes riches et villes pauvres et d'un plan de transition cohérent pour lui laisser le temps d'être opérationnelle. Nous croyons aussi à la vertu du Contrat qui formalise un projet global partagé (à la fois urbain, économique, social...) car les problèmes à traiter nécessitent des coopérations et des responsabilités partagées dans la durée et non un partage strict des compétences. Supprimer le contrat ferait régresser l'action de chacun.

50 propositions pour des villes solidaires

Enfin, pour nous, l'Etat doit rester dans le jeu pour garantir l'équité et la solidarité des territoires, mais son rôle doit être différencié selon la "maturité" des projets locaux et selon les moyens des villes.

Nous souhaitons que la loi d'orientation sur la Ville et la rénovation urbaine qui sera examinée prochainement au Parlement soit l'occasion d'un vrai débat national sur le devenir de cette politique publique. La synthèse de nos "50 propositions pour des villes solidaires" que vous découvrirez dans ces pages est notre contribution collective au débat. Parce que le devenir de la Politique de la Ville et du développement social urbain est actuellement incertain, nous invitons chaque professionnel à réagir sur le projet de loi et à participer au débat avec les élus et les partenaires en lien avec les réseaux régionaux.

“ Développer des villes solidaires ”

Contribution au projet de loi d'orientation pour la Ville et la rénovation urbaine *Document de synthèse*

SOMMAIRE

Refonder des politiques de développement social et urbain

- DES PROJETS TERRITORIAUX DE SOLIDARITE EFFICACES ou Comment consacrer la démarche de projet de territoire et le contrat
- METTRE EN OEUVRE LA PARTICIPATION DES HABITANTS ou Comment démocratiser l'action publique
- REVISITER LES POLITIQUES SECTORIELLES ou Comment le développement social urbain doit s'inspirer de nouvelles pratiques
- DES PROFESSIONNELS AU SERVICE DES PROJETS

50 propositions pour des villes solidaires
Mettre la nouvelle politique de la ville au cœur de l'action publique

50 propositions pour des villes solidaires

REFONDER LES POLITIQUES de DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN

Située à la charnière du social et de l'urbain, précurseur de la contractualisation des politiques publiques, la politique de la ville a très tôt mis en œuvre des modes d'actions innovants.

S'inspirant des valeurs du développement local et de la méthode de projet, qui a permis avec succès d'introduire des processus transversaux dans les entreprises, elle a réussi depuis 25 ans, à diffuser un message essentiel, celui qui tend à montrer que la solidarité nationale ne peut pas exister sans solidarité territoriale.

Elle a contribué à transformer les politiques sectorielles qui reprennent ses idées force : renouvellement urbain, cohésion sociale, diagnostic partagé, évaluation, gestion urbaine de proximité...

Mais la complexité des modes d'organisation publics et la multiplication des priorités affichées nuisent à sa lisibilité et à son efficacité.

Il convient donc de lui assigner une mission claire au service des habitants de quartiers trop souvent relégués aux marges des villes, celle de participer au renouvellement des pratiques institutionnelles, qui soient à la hauteur des enjeux et ne s'appliquent pas en "mille-feuilles" au mépris des projets et des acteurs de terrain.

Le sens, la culture et les méthodes de la politique de la ville et du développement social urbain, que nous voulons promouvoir, s'appuient sur deux éléments innovants :

Le travail pluridisciplinaire et partenarial, qui met en synergie des acteurs

La participation de la société civile, qui est à l'origine du développement local.

La politique de la Ville s'inscrit également depuis peu dans une nouvelle organisation territoriale issue des lois Chevènement et Voynet et dans les perspectives d'évolution de l'acte II de la décentralisation.

Nos propositions relèvent de trois enjeux d'actions qui fondent la légitimité de cette politique :

- Élaborer de véritables projets territoriaux de solidarité
- Démocratiser l'action publique
- Faire évoluer en conséquence les politiques sectorielles

À l'occasion d'un entretien en octobre 2002, le Ministre de la ville et de la rénovation urbaine nous a fait part de son intention de présenter un projet de loi au Parlement. Le conseil d'administration de l'Inter Réseaux DSU a alors décidé de faire appel aux contributions des 18 associations régionales, qui le composent, et des 500 professionnels adhérents, qui sont engagés dans la mise en œuvre au quotidien de cette politique.

Il ne s'agit pas pour nous de chercher à préserver un quelconque statu quo, nous savons trop bien qu'aucun progrès n'est définitivement acquis dans la quête de la cohésion sociale.

Il s'agit surtout de rappeler qu'une procédure ne fait pas une politique et que l'enjeu est bien le sens de cette politique et d'un projet de société pour mieux vivre ensemble.

Il ne s'agit pas non plus d'ouvrir une nouvelle boîte à outils, il s'agit surtout d'une nouvelle étape d'un chantier permanent à concevoir et à conduire ensemble, élus, services au public, associations et professionnels...

50 propositions pour des villes solidaires

• DES PROJETS TERRITORIAUX DE SOLIDARITE EFFICACES ou Comment consacrer la démarche de projet de territoire et le contrat

Depuis le lancement de la démarche de développement social des quartiers, la notion de territoire est au cœur de la politique de la ville. C'est à partir d'un quartier bien identifié et dans un mouvement ascendant que le projet s'élabore (diagnostic partagé, projet et plan d'actions, puis contrat).

Pour nous cette démarche reste la meilleure méthode :

- Elle oblige à prendre en compte spécifiquement chaque territoire
- Elle permet un regard global et une action "transversale " entre différents acteurs pour mieux appréhender la réalité
- Elle fonctionne sur une logique de responsabilités partagées et d'engagements formalisés
- Elle donne la parole aux gens concernés et renforce leurs capacités d'action.

Cependant, l'échelle du quartier touche ses limites pour traiter des problèmes dont la solution se trouve ailleurs (emploi, habitat...). Il devient ainsi nécessaire de permettre des articulations entre cette politique à l'échelle des quartiers et les politiques menées à l'échelle des villes et plus récemment des agglomérations.

En outre, on constate un accroissement des inégalités entre territoires, inégalités de situations, inégalités de ressources et de moyens. Nombre de collectivités sont ainsi dans l'incapacité d'assumer leur responsabilité, il est urgent de mettre en œuvre une réelle solidarité nationale et notamment d'ouvrir le chantier de la réforme de la fiscalité locale.

Sans nouvelle répartition plus équitable des ressources, la politique de la ville est vouée à l'échec (nous adhérons à la motion du Conseil national des villes sur cette question).

Les collectivités, communes, agglomérations, sont les maîtres d'ouvrage de leur projet, mais il nous faut inventer des méthodes et dispositifs techniques, financiers et démocratiques en rapport avec la taille et la complexité des problèmes (exemple de la région parisienne...)

En conséquence, la voie d'une réforme de l'Etat, favorisant la déconcentration, et d'une décentralisation pariant sur la responsabilisation des élus, décideurs, agents publics et habitants à tous les niveaux, est la condition première de la démarche de projet.

PROPOSITIONS AU PLAN NATIONAL

Réaffirmer la responsabilité partagée des élus locaux et du Préfet dans le pilotage du projet, pour en fédérer les partenaires et les acteurs, une collectivité locale doit être le chef de file ou l'Etat par défaut dans des territoires en déshérence.

À court terme et dans la perspective de la nouvelle décentralisation, il nous semble important de faire évoluer le rôle du Ministère de la Ville, du Comité Interministériel à la Ville et de la Délégation Interministérielle à la Ville.

- Rattacher le Ministre de la Ville auprès du Premier Ministre et repositionner la Politique de la Ville et le développement social urbain comme priorité interministérielle.

50 propositions pour des villes solidaires

- Élargir l'objet de la politique de la ville qui ne doit pas être exclusivement les "quartiers en difficultés" et la rénovation urbaine mais aussi le développement solidaire des territoires.
- Accompagner la nouvelle décentralisation, en fusionnant à moyen terme la DIV et la DATAR

(Créer un Ministère d'Etat chargé du développement des territoires ?)

Réformer les mécanismes de péréquation fiscale et de répartition des dotations.

- Réformer structurellement la péréquation entre communes riches et pauvres
- En attendant une telle réforme, préconiser une politique de la ville différenciée selon la situation des territoires, ce qui implique une posture différente pour l'Etat.
- Une priorité absolue d'affectation des moyens sur les territoires qui vont le plus mal et dont les ressources humaines et financières sont souvent les plus faibles.

Arrêter la production de dispositifs qui suppléent à l'absence de mobilisation des politiques et crédits de droit commun et limiter la production des circulaires nationales à la seule définition des grands objectifs.

- Créer les conditions d'une dynamique (responsabilisation, soutien aux acteurs locaux).
- Donner plus de latitude aux représentants de l'Etat local pour adapter leurs engagements.

Donner tout son sens à l'engagement contractuel pluriannuel .

- L'obliger dans son contenu à préciser les engagements de chacun (financiers, dispositifs de pilotage politique et technique, évaluation et son partage, procédures d'appel et de recours en cas de non-respect ...) pour ne pas en faire qu'un catalogue d'intentions.
- Donner toute une importance à son évaluation, occasion d'une relecture à mi-parcours en 2003 et en continu comme levier majeur qui fonde la politique de la ville ; sans volonté d'évaluer de la part des acteurs locaux, l'Etat doit se retirer du contrat.

50 propositions pour des villes solidaires

• METTRE EN ŒUVRE LA PARTICIPATION DES HABITANTS

ou Comment démocratiser l'action publique

La participation des habitants est un principe moteur pour refonder l'action publique. S'il est toujours possible de brocarder cette injonction, force est cependant de constater que des initiatives fructueuses ont été mises en œuvre localement depuis vingt ans.

Si ces avancées sont restées insuffisantes dans un contexte plus large de crise de la représentation et des institutions, elles nous semblent indiquer le chemin pour une nouvelle étape de la décentralisation qui fasse plus confiance aux habitants, aux élus et aux services et prenne mieux en compte les spécificités locales, les dynamiques d'initiatives et de développement. Elles le feront à condition de s'accompagner de plus de démocratie locale participative, de partage du pouvoir et de responsabilité des élus. Cela suppose aussi une réforme vigoureuse et un rôle plus exigeant de l'Etat dans sa fonction de garant des principes républicains de solidarité nationale.

Le développement de la démocratie participative est très largement freiné par des archaïsmes dans la conception de la démocratie et du pouvoir. Pour nous, elle est complémentaire de la démocratie représentative car elle permet aux élus et acteurs publics de mieux décider. Son rôle dans la (re) construction du "vivre ensemble" est aussi majeur. Une loi-cadre nous paraît incontournable pour aider à faire évoluer les mentalités.

Il faut d'abord écouter, observer et parfois déchiffrer ce que disent en paroles ou en actes les habitants : enquêter, marcher dans les quartiers, dans la ville, noter ce qui s'y passe, les lieux investis ou désertés, les cheminements piétonniers, ce qui est vivant, ce qui constitue un lieu d'attraction, qui donne lieu à des échanges, ce qui manque, qui fait obstacle, conflit. C'est à partir de ces éléments vivants inscrits dans la ville, et non à partir de dogmes ou de schémas urbanistiques préétablis que doit se faire le diagnostic partagé. Ce chantier devrait se construire en commun, sans cela nous pensons qu'il ne devrait pas y avoir de contrat

PROPOSITIONS

Inscrire le développement de la démocratie locale participative dans les futures lois organiques sur la décentralisation qui ne doivent pas se limiter à une simple redistribution des compétences entre les mêmes acteurs.

- Rendre obligatoire "le débat public " sur toute action relevant d'un budget public.
- Élaborer des "chartes locales de la participation citoyenne".
- Maintenir le caractère obligatoire des "conseils de développement" intercommunaux
- Inscrire dans la loi le suffrage universel au niveau intercommunal.

Dans ce cadre, reconnaître aux élus et acteurs locaux la liberté de concevoir les outils qui leur paraissent les plus adaptés à cette exigence de démocratie participative (conseils de quartiers, conseils de ville, droit de saisine, outils d'évaluation participative, enquêtes, comité d'usagers, etc...)

50 propositions pour des villes solidaires

Renverser la logique “ public cible ” des politiques publiques descendantes par une logique participative et ascendante de projets, misant sur les compétences des habitants à intervenir dans l'élaboration des politiques publiques.

- S'appuyer sur les motivations et les intérêts à agir, valoriser les savoir-faire...
- Capitaliser ces démarches existantes pour les consolider et les faire connaître
- Rendre obligatoire une charte de la concertation en amont de l'élaboration des projets de rénovation urbaine pour définir les règles du jeu.
- Rendre effectif au niveau local l'accès à l'information et aux documents administratifs

Renforcer l'expertise des citoyens en prévoyant dans chaque action publique 1 % de son budget à de la contre-expertise et de la formation à l'initiative des citoyens.

50 propositions pour des villes solidaires

• REVISITER LES POLITIQUES SECTORIELLES

Ou Comment le développement social urbain doit s'inspirer de nouvelles pratiques

Education

L'éducation est un enjeu majeur de développement et de cohésion face aux mutations sociales. Elle est le moyen d'intégration et de mobilité sociale.

Concernant l'école, nous prenons position sur la nécessité d'une éducation commune à tous de la maternelle au secondaire. Cela suppose la mise en valeur des capacités propres à chaque élève dans les domaines professionnel, technologique et général. C'est la condition à une orientation partagée sans filière étanche ou hiérarchisée.

La ligne de force de l'action publique dans le champ éducatif et social est de faire de l'éducation une responsabilité partagée.

La démarche de projet éducatif local est essentielle. Pour cela, il faut dépasser les clivages institutionnels récurrents, cesser la multiplication des dispositifs propres à chaque institution (contrat éducatif local, contrat temps libre, projet de réussite), dépasser les zonages qui ne prennent pas en compte les bassins de vie et sont sources de ségrégation (exemple de certaines écoles de ZEP désertées), laisser la place à des expérimentations pédagogiques et éducatives associant les parents pour répondre aux difficultés rencontrées sur le territoire.

Pour cela un diagnostic local et global sur les questions éducatives est nécessaire sur chaque territoire.

Culture

La culture est dans la ville, vivre ensemble c'est partager des valeurs communes qui s'expriment bien souvent dans la diversité culturelle. La politique de la ville a, depuis ses origines, accordé une place importante aux projets culturels des habitants, parce qu'ils facilitent les échanges, parce qu'ils contribuent à développer le lien social, parce qu'ils sont au cœur de la citoyenneté.

En croisant les territoires et les populations prioritaires des contrats de ville, elle ouvre ses champs d'investigation pour s'enrichir de vertus d'intégration (avoir un regard d'ouverture sur l'autre), de démocratisation (égal accès à l'offre culturelle et aux équipements), de cohésion sociale (les résidents des quartiers populaires ont autant besoin de se voir proposer des actions culturelles que des actions sociales).

Cela passe par la création des conditions pour que se multiplient les liens réciproques entre habitants, entre habitants et artistes, afin que chacun acquière le sentiment d'appartenir à un lieu, à une histoire commune et à une culture.

Prévention et sécurité

La prévention consiste à éviter les actes à conséquences sociales négatives et leur récurrence.

La sécurité ou plus exactement la tranquillité publique vise à assurer une vie sociale normale pour l'ensemble de la population en particulier à l'école (y compris pour l'auteur d'infractions à cette vie sociale).

Prévention et sécurité relèvent d'acteurs, de logiques d'interventions différentes, même si elles partagent un objectif ultime commun. Elles ne peuvent être dissociées l'une de l'autre, pourtant la coproduction des

acteurs reste trop souvent un vœu pieux et l'incitation à la mise en place des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance ne se concrétise pas par des changements de cultures et de pratiques professionnelles.

Il nous paraît fondamental de mettre l'accent sur l'accueil et l'aide aux victimes, la réparation et la médiation. La nécessité d'une sanction pour marquer le coup doit primer la répression.

50 propositions pour des villes solidaires

Intégration et lutte contre les discriminations

Les populations immigrées et issues de l'immigration constituent une part importante des habitants des quartiers d'habitat social et sont de fait au cœur des objectifs de la politique de la ville. L'enquête que nous avons réalisée en 2001 sur " la prise en compte des questions d'intégration des populations immigrées et de lutte contre les discriminations raciales dans les Contrats de Ville du XIIe Plan " a montré des difficultés nombreuses : confusion des problématiques de population (primo arrivant, population immigrée, asile politique...), absence de diagnostic partagé et de connaissance réelle des populations au-delà des idées toutes faites (impossibilité d'en réaliser de par la loi).

Cette question fait l'objet de prises en compte très diverses selon les lieux : on oscille entre un refus de prise en compte spécifique au motif de "l'intégration républicaine", à une prise en compte de principe " pour la forme " ou encore "dilution" dans un ensemble de politiques sans ciblage particulier des étrangers. Les diagnostics locaux d'intégration et la définition d'une politique nationale volontariste et pragmatique, dotée des moyens adéquats, nous semblent plus que jamais nécessaires...

Économie, emploi, formation et insertion

La politique de la ville a évolué d'un objectif de développement d'actions d'insertion par l'économie à une démarche d'accès renforcé à l'emploi, puis à l'instauration de mesures incitatives visant à attirer les entreprises. Nous sommes clairement dans une logique de rattrapage et de discrimination positive.

Il s'agit aujourd'hui de faire en sorte que le projet local de développement social urbain participe aussi au projet local de développement économique, dans le sens où les habitants des quartiers contribuent aussi à la production de richesses. Les dynamiques économiques ne se mesurent pas qu'à l'aune des montants de taxe professionnelle, l'économie résidentielle, les services de proximité sont autant de leviers pour créer des emplois et renforcer la vie sociale, qu'ils s'agissent d'immobiliers d'entreprises ou de coopératives d'activités.

Habitat et logement

Habiter ne se réduit pas à se loger, encore moins à être logé (ou "relogé") c'est d'abord choisir librement son lieu de vie ; habiter c'est aussi se relier aux autres, aux autres espaces, aux autres fonctions urbaines, aux autres activités, multiples et diverses. Habiter, c'est vivre dans son logement mais aussi le premier espace public que l'on trouve en quittant son "chez soi", c'est habiter sa rue. Un quartier, une ville est un ensemble humain et non un ensemble d'immeubles.

C'est bien ce qu'avait occulté la politique des grands ensembles qui en construisant massivement des logements identiques à distance des centres urbains, a constitué une rupture (qui constitue un phénomène sans précédent). Cependant, c'est à partir de cet héritage des grands ensembles qu'il nous faut travailler. Et comme dans tout héritage il y a à questionner, à revoir et à conserver.

Renouvellement urbain

"Renouveler" "refaire" Ces termes que l'on retrouve avec la même ambiguïté tant dans "renouvellement urbain" que dans "ensemble refaire la ville" laissent supposer que l'on peut faire à nouveau et en neuf ce qui a été raté, qu'une action volontaire et technique peut défaire ce qui a été fait, démolir et reconstruire. Démolir, reconstruire, comme s'il s'agissait d'un corps inerte auquel redonner vie. Mais ce corps, même s'il apparaît malade, est vivant. La ville est un ensemble vivant de lieux et de personnes, de béton et de sang, de bitume et de sens, d'histoire et de résistance des matériaux, de volonté et de passivité des hommes qui l'habitent.

La ville c'est la diversité des fonctions urbaines, non prises une par une mais prises dans leur entrecroisement. Nous préférons pour cela parler de développement social urbain plutôt que de politique de la ville. Ce sont ses habitants qui font la ville, même si la façon dont une ville est faite configure ses habitants. Le renouvellement urbain ne peut donc pas se réduire à la question du logement ou de l'adaptation du patrimoine, il doit être couplé avec le développement social, il doit signifier la diversification des fonctions urbaines, qu'on réaménage des grands ensembles ou que l'on construise des zones pavillonnaires ou des zones commerciales périurbaines.

50 propositions pour des villes solidaires

Cadre de vie et gestion quotidienne de proximité

La Gestion urbaine de proximité est à la fois un préalable et un volet indispensable à toute opération de renouvellement urbain. Comment faire participer les habitants de manière constructive à une opération de construction démolition alors que leur quotidien est assombri par les problèmes de propreté, de robinets qui fuient...La gestion urbaine de proximité permet à l'habitant de mieux accepter les contraintes temporelles parfois incompressibles entre les moments de décision politique, les moments d'analyse technique de faisabilité et les moments de réalisation (rapprocher le temps politique et technique du rythme de vie des habitants).

Aujourd'hui il est plus aisé de mobiliser d'énormes crédits d'investissement de l'Etat et de la Région ou de la Caisse des Dépôts que de trouver les ressources de fonctionnement pour payer une action de " sur entretien " dans les parties communes le week-end La gestion urbaine et sociale de proximité renvoie enfin à l'organisation des ressources humaines et d'une culture de la qualité.

50 propositions pour des villes solidaires

• DES PROFESSIONNELS AU SERVICE DES PROJETS

Réaffirmer l'importance d'une équipe technique de projet adaptée à la dimension des objectifs du contrat

- Constituer des équipes projet pluridisciplinaires et efficaces, intervenant à plusieurs échelles (quartiers, villes et agglomérations), intégrant des savoir-faire en ingénierie administrative et financière, étant dotées de moyens équilibrés (ingénieries sociale, économique et urbaine).
- Légitimer ces équipes par un co-mandat, en systématisant les lettres de mission qui définissent le cadre, les objectifs et les moyens de la mission assignée à l'équipe.
- Cofinancer systématiquement les équipes projet, qu'elles soient composées de fonctionnaires ou non, en rappelant qu'elles sont avant tout techniquement garantes du projet partagé
- Renforcer le positionnement du chef de projet et de l'équipe projet auprès des élus et des directions (légitimité de son rôle d'aide à la décision, de management et de mise en œuvre générale du projet).
- Promouvoir localement le groupement d'intérêt public comme support partenarial de pilotage stratégique du projet et de mutualisation des crédits
- Systématiser et fédérer les observatoires infra communaux sociaux, urbains et économiques pour objectiver la connaissance des dynamiques des territoires

Soutenir les pôles politique de la ville au sein de l'Etat local.

- Nommer les Sous-Préfets Ville en fonction de leur parcours et de leurs motivations.
- Renforcer les moyens humains des services déconcentrés (missions ville, SGAR)
- Conforter le rôle d'animation interministérielle de l'Etat local auprès du Préfet

Permettre à l'ensemble des acteurs de terrain d'avoir les moyens de s'investir dans les démarches de développement social urbain.

- Reconnaître et rendre obligatoire un "temps de travail partenarial" pour tout agent public.
- Faire valider par les comités de pilotage le travail en réseau comme indispensable à l'enrichissement des démarches de projet
- Faire reconnaître par les employeurs le droit et l'obligation faits aux professionnels de se former en permanence, comme moyen d'échange sur les pratiques et de connaissance du territoire.
- Budgétiser la possibilité d'accompagner des équipes dans leurs pratiques

50 propositions pour des villes solidaires

Adapter les cadres d'emploi de la Fonction Publique de l'Etat et de la Fonction Publique Territoriale aux nouveaux enjeux du développement.

- Inscrire le développement territorial, la conduite de projet et le management participatif dans les programmes des concours, les formations initiales et continues des agents publics.
- Rendre possible les passerelles entre les deux fonctions publiques
- Accompagner la décentralisation et la réforme de l'Etat d'un plan national et de plans locaux pluriannuels de formation des acteurs locaux, notamment pour les élus et les agents publics.

Structurer les métiers du développement social urbain.

- Généraliser les formations en alternance incluant des stages en situation réelle
 - Associer les organisations de professionnels du développement territorial à la mise en place des formations
 - Valider les expériences professionnelles exercées pour ouvrir l'accès aux emplois supérieurs
 - Constituer un "vivier" de professionnels du développement territorial favorisant leur mobilité pour une meilleure adéquation à la diversité des projets locaux.
 - Engager une démarche de qualification et de certification des professionnels à partir des référentiels métiers.
 - L'inter réseaux dsu a su construire une représentation et une mise en lien des professionnels, il se propose d'évoluer pour renforcer cette communauté professionnelle.
- Afficher clairement l'importance de la formation dans les modes opératoires de la politique de la ville.
- Financer sur site des formations inter-services et inter acteurs (ouvertes aux habitants impliqués) et exiger un volet formation accompagnement dans chaque contrat.
 - Consolider les plates-formes régionales de formation
 - Capitaliser les pratiques professionnelles spécifiques de la conduite de projet en milieu urbain, en lien avec les métiers du développement territorial (plate-forme nationale Unadel).

Développer des centres ressources régionaux voire départementaux et les élargir au champ du développement territorial et pérenniser leur financement (compétence des régions).

50 propositions pour des villes solidaires

METTRE LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE AU CŒUR DE L'ACTION PUBLIQUE

La politique de la ville et de développement social urbain est, en France, une des politiques contractualisées les plus anciennes, on peut considérer qu'elle s'est imposée comme fer de lance des transformations de l'action publique et comme mode d'interrogation plus global sur les mutations de l'Etat.

C'est dans cet esprit que s'inscrivent les réflexions sur la gouvernance urbaine. Quelle que soit la diversité des approches en la matière, l'expérience acquise depuis bientôt 25 ans par les acteurs de la politique de la ville, rappelle l'urgence qu'il y a aujourd'hui à dynamiser le débat public et à réactualiser l'enjeu des solidarités.

Qu'est-ce qu'aujourd'hui la ville ?

Bien sûr il y a la ville dont nous rêvons, toutes ces images à l'œuvre quand on parle de politique de la ville. Mais "la ville d'aujourd'hui" même si elle n'est pas encore entrée dans nos représentations symboliques est ce corps dont les membres en "pattes d'araignées" s'allongent le long des axes routiers qui la relient aux autres villes. Elle est faite d'éléments aussi composites que le centre et la périphérie, tous les espaces intermédiaires, les lieux comme les non-lieux, le passé comme le présent et ce qui a l'air d'aller bien comme ce qui ne fonctionne pas.

En fin de compte un choix éthique se pose à nous

Un choix éthique, et sa traduction politique sont en effet les préalables indispensables à un projet de participation citoyenne. Il convient de choisir : la ville pour ses habitants, tous ses habitants ; ou seulement pour quelques-uns, les plus méritants, les mieux votants ? Albert Camus disait dans *Caligula* : " l'homme ou le trésor, il faut choisir ". Il nous faut constamment avoir cette question présente, non dans l'abstrait mais dans la pratique quotidienne, pour chaque décision qui engage le présent et l'avenir d'une ville, aussi bien dans la gestion de proximité que dans son articulation nécessaire avec les " grands travaux ".

" Liberté-Egalité-Fraternité ça sonne bien, mais il faudrait que ça fonctionne " ! Les droits de l'humain, même si cette notion devient suspecte aux yeux de certains, ces droits, inclus dans le préambule de notre constitution, font-ils l'objet d'une attention appliquée dans la détermination des objectifs, des priorités politiques d'un projet urbain ? Ou quand ils sont présents ne sont-ils qu'une forme emblématique, invocatoire, prétexte ou alibi ? La méthode de travail et de participation avec les usagers est-elle dans son esprit et dans sa lettre concrètement démocratique ?

Ces choix ne peuvent être éludés sous prétexte d'efficacité à court terme, d'effet d'annonce médiatique ou de gestion. Avant de se demander "comment faire ?", il convient impérativement de dire les principes qui nous animent, les buts que nous voulons poursuivre, les institutions que nous souhaitons nous donner pour faire société et selon les termes d'Aristote qui définit par là la politique : décider, " le bien, le beau, et le bon de nos cités ".

Techniquement, la question porte sur la diffusion d'une culture professionnelle nouvelle que la politique de la ville a fait émerger parmi d'autres politiques transversales, c'est une culture de l'engagement humain et de prise de risques au cœur de réalités difficiles, du changement et de l'innovation, de coproduction de réponses nouvelles entre habitants, élus et techniciens, qui est assise sur une légitimité encore fragile, qui cherche à appréhender la complexité des territoires et dont l'intervention est fondée sur l'animation de réseaux.

Cette nouvelle logique d'action a permis de donner du sens à la notion de "territoire" (chaque territoire est global mais différent), de "projet collectif" et de "contrat" (une direction, une mobilisation collective et des responsabilités partagées) et de "participation des habitants".

Elle a montré son intérêt en produisant de l'intelligence collective et des synergies fructueuses.

VERSION CORRIGÉE SUITE AU CA DU 25 AVRIL 2003.

50 propositions pour des villes solidaires

50 propositions pour des villes solidaires

Professionnels du DSU en Rhône-Alpes

Les professionnels du développement social urbain en Rhône-Alpes, constitués en association depuis le 22 janvier 1998, regroupe des chefs de projets, des agents de développement et des chargés de mission.

Elle participe activement aux travaux de l'Inter réseaux, dont l'actuel Président, Alain ARNAUD est l'ancien Président de l'association régionale.

Les objectifs de l'association

Forte d'une quarantaine d'adhérents à ce jour, l'association s'est fixée pour objectifs :

- constituer et promouvoir une parole collective des professionnels du DSU, qui soit à la fois technique et politique
- assurer la représentation des professionnels du DSU auprès des différents partenaires (institutions, autres réseaux professionnels ...)
- proposer un lieu d'expression et de propositions sur les sujets auxquels nous sommes confrontés sur le terrain pour affirmer notre place, notre rôle et apporter une valeur ajoutée.

Un bureau et un conseil d'administration renouvelés

Président: Luc VOGEL

Vice-Présidente : Karine LANCEMENT

Secrétaire : Patricia PELLEGRINI

Secrétaire adjoint: Heraldo BOCAZ

Trésorière : Dominique GUILLAUD

Autres membres du conseil d'administration :

Alain ARNAUD, Bruno COUTURIER, Alice CONTE-JANSEN, Michel PESEY Frédéric RAYNOUARD, Denis RIGAL, Nicolas ROCHETTE, Mariane STRUFFI, François Régis VALATX, Gwendolyn WEST.

Ses points forts

- la fidélisation d'un certain nombre de professionnels depuis la création de l'association et un renouvellement constant
- des savoir-faire existants et très variés dans l'association,

50 propositions pour des villes solidaires

- la possibilité pour les professionnels isolés sur leur site de pouvoir participer à la vie du réseau et échanger avec les autres,
- un conseil d'administration se réunissant tous les mois, composé de 3 collèges (chefs de projets, agent de développement, chargé de mission) venant de 5 départements
- la présence dans les instances du Secrétariat Générale aux Affaires Régionales, Conseil Régional, CNFPT, Centre de Ressources DSU
- le partenariat avec d'autres acteurs régionaux (FASILD, Poste, Union régionale des centres sociaux...)

Les chantiers en cours

- 3 ateliers renouvellement urbain, prévention et sécurité et participation des habitants en 2002
- une table ronde lors de la dernière assemblée générale sur la place du développement social urbain dans les contrats de développement RA
- l'Ingénierie du projet local
- les groupements d'Intérêt Public
- les questions économiques
- la contribution régionale à " développer des villes solidaires "

Le Développement Social Urbain sera ce que nous en ferons... si ce type de mise en réseau vous intéresse, venez nous rejoindre.

Contact

3, avenue Arsène d'Arsonval

BP 8000

01 008 BOURG-EN-BRESSE

04 74 23 10 31

l.vogel@wanadoo.fr

50 propositions pour des villes solidaires

ASSOCIATION INTER RESEAUX DES PROFESSIONNELS DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

Un réseau de professionnels pour améliorer la mise en œuvre de la Politique de la Ville

Nous sommes directeurs ou chefs de projets, agents de développement ou chargée de mission thématique.

Nous travaillons à l'échelle des quartiers, de villes, des agglomérations.

L'inter réseaux fédère aujourd'hui 18 réseaux régionaux regroupant plus de 500 professionnels de la politique de la ville. Il possède une base de données de plus de 2 000 professionnels et partenaires.

Les premiers réseaux se sont constitués au début des années 1990 sur l'initiative de professionnels qui partageaient le besoin d'échanger et de se qualifier en continu, suite à des formations organisées par la DIV.

Dès ce moment, l'inter réseaux contribuait à des propositions pour améliorer la mise en œuvre de cette politique à partir des connaissances et de la pratique de chacun de ses membres.

Son premier objectif a été le développement de réseaux régionaux comme lieux de réflexion collective et d'échanges de " coups de main " concrets entre professionnels (plus de 400 offres et demandes d'emploi échangées en 2002 et 458 réponse au SVP ressources).

Elle réunit tous les mois son conseil d'administration en présence d'un ou deux représentants de chaque réseau régional.

L'association s'est progressivement développée et a gagné une certaine reconnaissance auprès des instances nationales : Ministère de la Ville, DIV (délégation interministérielle à la ville), CDC (caisse des dépôts et consignations), FASILD (fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations) et Fondation de France.

Elle est présente dans les réflexions nationales sur la politique de la ville : contributions collectives au rapport SUEUR, mission CAVALIER pour la préparation des contrats de ville 2000-2006 et mission BREVAN-PICARD pour la structuration des métiers de la ville.

Elle participe au Conseil National des Villes depuis 2002.

Elle vient de faire des propositions au Ministre de la ville et de la rénovation urbaine pour " développer des villes solidaires "

Les services et chantiers de l'inter réseaux DSU

L'inter réseau n'est pas un prestataire de services mais un réseau organisé autour du principe de réciprocité : "je donne, je reçois".

50 propositions pour des villes solidaires

La plus value apportée par le réseau est une mise en commun de réflexion et de ressources.

Vous êtes professionnels participant à la mise en œuvre de la politique de la ville ou en recherche de poste : il vous suffit d'adhérer au réseau régional correspondant au territoire d'intervention qui fait partie de l'inter réseau (il n'y a pas d'adhésion directe).

Vous pouvez aussi adhérer au réseau comme membres associés (étudiants, chercheur, professions connexes, collectivité intéressée...).

Adhérer, c'est bénéficier de services :

- publier une offre ou une demande d'emploi sur le site et dans CORPUS DSU, la lettre d'information des professionnels du DSU
- lancer un SVP ressources au sein de la communauté professionnelle
- avoir accès à la base documentaire et à la base d'outils
- recevoir une information sélectionnée selon vos centres d'intérêt
- avoir accès à la partie réservée du site (accès Extranet)
- s'impliquer dans des partenariats régionaux et nationaux

Adhérer, c'est participer à des chantiers

- Métiers, formation, loi Sapin ...
- Capitalisation des pratiques professionnelles
- Evaluation
- Démocratie participative
- Renouvellement urbain et habitat
- Projet éducatif
- Prévention et sécurité
- Gestion urbaine de proximité

...

Tous ces ateliers contribuent au chantier permanent et fédérateur " 50 propositions pour des villes solidaires "